

MINSANTE / CORRUSS

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ

DATE : 12/01/2023

REFERENCE : [CORRUSS] MINSANTE n°2023_2

**OBJET : RECRUESCENCE D'INFECTIONS INVASIVES A STREPTOCOQUE A – INDICATIONS
SEQUENÇAGE**

☒ **Pour action**

☒ **Pour information**

Mesdames, Messieurs,

Au 10 janvier 2023, la surveillance des infections invasives à streptocoque du groupe A (IISGA) pédiatriques mise en place par Santé publique France en lien avec le Groupe francophone de réanimation et d'urgences pédiatriques (GFRUP) signale que 104 cas pédiatriques, dont 9 sont décédés, ont été admis dans un service de soins critiques entre le 01/09 et le 06/01/2023. Les données des dernières semaines (par semaine d'admission) suggèrent une tendance à la stabilisation du nombre de cas : 17 cas admis en semaine 49, 14 cas en semaine 50, 16 cas en semaine 51 et 9 cas en semaine 52 (les données de la semaine 01 ne sont pas consolidées). Par ailleurs, des remontées d'informations parallèles ont permis d'identifier 6 autres enfants décédés brutalement d'une IISGA avant leur admission à l'hôpital.

Plus de la moitié des cas sont survenus suite à une infection virale. La situation épidémiologique actuelle des IISGA n'est pas liée à l'émergence d'une souche bactérienne nouvelle mais possiblement à l'augmentation de la fréquence du génotype emm1 déjà connu.

La fin de cette surveillance renforcée pourra être envisagée prochainement selon l'évolution du nombre de cas, ainsi qu'un allègement de la conduite à tenir autour des cas individuels qui sont actuellement investigués par les ARS conformément au MINSANTE n°2022_74 du 06/12/2022 et son REPLY du 15/12/2022. Toutefois, en cas de difficultés à investiguer l'ensemble des cas signalés, il convient de concentrer les investigations en priorité sur les cas pour lesquels des **contacts à risque en collectivité** sont identifiés et sur les **situations de cas groupés**.

Du fait de la surveillance renforcée mise en place, le Centre national de référence (CNR) des streptocoques nous signale recevoir un nombre conséquent de souches à séquencer. Afin de limiter les envois et **prioriser les séquençages à réaliser**, le CNR a précisé les **caractéristiques des souches à lui adresser** :

- Souches invasives pédiatriques et adultes, i.e. isolées de sites habituellement stériles ou isolées de sites non stériles lorsqu'elles sont associées à des manifestations sévères (syndromes de choc, dermohypodermes nécrosantes, décès) ;
- Souches isolées de cas groupés, quelle que soit l'origine du prélèvement.

Nous vous remercions de relayer ces indications aux établissements de santé et professionnels de santé.

Par ailleurs, pour votre information une saisine du Haut conseil de la santé publique est en cours d'élaboration pour **actualiser l'avis de 2005** relatif à la conduite à tenir autour d'un ou plusieurs cas, d'origine communautaire, d'infections invasives à *Streptococcus pyogenes* (ou streptocoque du groupe A).

Nous vous remercions pour votre mobilisation et nous vous tiendrons informés de toute évolution de la situation ou des recommandations.

Pr. Jérôme SALOMON
Directeur Général de la
Santé

Signé